

Profession juridique

Le français a une place en Alberta

C'est sous le thème Exercer le droit en français : est-ce réaliste? que le professeur en droit de l'Université d'Ottawa, M^e Mark Power, a offert une conférence, les 17 et 18 mars derniers, à Calgary et à Edmonton respectivement.

Invité par l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA), le conférencier a présenté un regard critique de l'exercice de la profession juridique en français au Canada, spécifiquement dans l'Ouest canadien.

« On n'a pas d'excuses à offrir à nos collègues du Barreau albertain qui ne nous comprennent pas », a avancé M^e Power.

Selon lui, les revendications actuelles, notamment avec la cause Caron, ainsi que le combat que mène l'avocat Gérard Lévesque pour l'emploi du français devant les tribunaux albertains, « sont tout à fait légitimes et méritent d'être prises au sérieux ». En effet, rappelle Mark Power, « avant 1870,

le français était une langue officielle et il est important que tout le monde réalise ce constat ».

M^e Power est d'avis que le jugement rendu à la fin février par la juge Anne Brown, donnant raison à M^e Gérard Lévesque pour que le procès de son client, qui avait eu une infraction routière, soit tenu en français. De plus, elle reconnaît dans son jugement qu'il est légitime de demander à ce que le représentant de la couronne comprenne et s'exprime dans cette langue.

« Je me demande si l'Alberta ne vit pas son moment Montfort avec le jugement de la juge Brown. C'est une décision extrêmement importante liée à l'interprétation de l'article 4 de



« Le jugement de la juge Brown ouvre les yeux à d'autres façons de tailler une place du français dans le domaine juridique en Alberta », croit Mark Power. Photo : Étienne Alayé

la Loi linguistique et il faudrait voir s'il aurait lieu pour l'AJEFA d'intervenir », a soutenu Mark Power.

Ce dernier faisant allusion à la cause de l'hôpital Montfort, à la fin des années 90, qui avait rallié l'ensemble de la population francophone à la suite d'une décision du gouvernement de l'époque qui avait menacé de fermer cette institution franco-ontarienne.

Pour Mark Power, Gérard Lévesque n'a fait que soulever une question de base à savoir, « si j'ai le droit de parler en français devant un tribunal, comme le stipule cet article 4, ai-je alors le droit d'être compris en français par le juge et par la couronne? La décision favorable de la juge Brown vient donc confirmer la place du français en Alberta », lance-t-il.

Le professeur de droit à l'Université d'Ottawa estime même que cette décision pourrait être plus importante encore qu'un éventuel jugement dans la cause Caron. « La communauté a peut-être mis tous ses œufs dans la cause Caron. Et même si cette cause est gagnée, la place du français en Alberta n'est pas nécessairement garantie », avance M^e Power.

« Le jugement de la juge Brown ouvre les yeux à d'autres façons de faire une place au français dans le domaine juridique en Alberta », affirme-t-il.

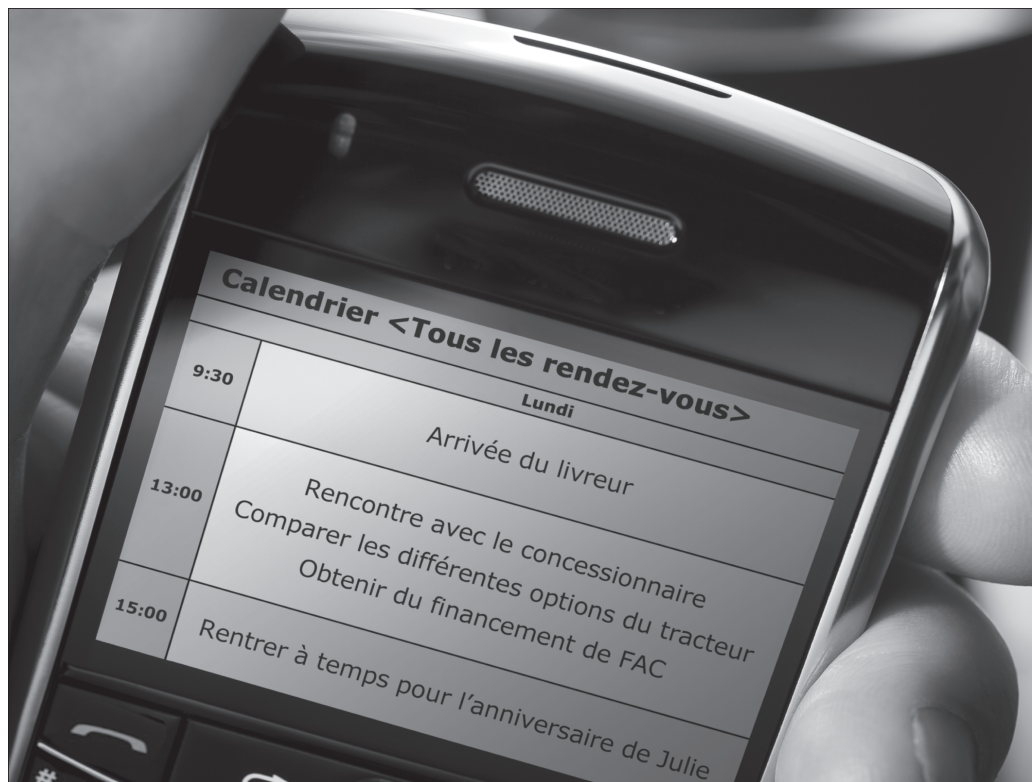
Avenir assuré

Pour ce qui est de l'exercice du droit en français en Alberta, la relève semble assurée. « À l'Université d'Ottawa, c'est la qualité, plus que le nombre, des étudiants franco-albertains qui est frappante. Ce sont, de plus, des jeunes désireux de revenir en Alberta après leurs études », soutient Mark Power.

Le professeur estime que son université forme de cinq à six Franco-Albertains par année. « Si on se donne une dizaine d'années, cela donnera un barreau albertain très solide quant à la présence francophone. »

Il ne faut pas oublier qu'outre Ottawa, il y a aussi l'Université McGill et l'Université de Moncton qui forment les avocats de demain. « Il arrivera un jour où il faudra se questionner à savoir si le Campus Saint-Jean ou une autre institution ne devrait pas offrir un tel programme, ici, en Alberta », souligne M^e Power.

- É. A.



Demandez le Financement d'équipement FAC

Et retournez à votre quotidien plus rapidement

C'est facile et rapide d'obtenir du financement lorsque vous achetez ou louez par l'entremise de notre réseau national de concessionnaires. Nous fournissons, sur place, au téléphone, le financement pour l'achat ou la location d'équipement neuf ou usagé à des taux compétitifs. Vous obtenez une plus grande flexibilité de financement et un minimum de paperasse pour un maximum de satisfaction.

Pour trouver un concessionnaire près de chez vous, téléphonez au 1-800-510-6669.

www.fac.ca



Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada